

**HYDRAULIQUE
ET EQUIPEMENTS SANITAIRES**
Canalisations et accessoires

EXPEDITEUR :	Guy CALIN	DESTINATAIRE(S) :	M AMBLART c 3
AFFAIRE SUIVIE par :	Guy CALIN	SM :	AMBLART FAX : 85 37 45 38
TEL. :	33 1 64 68 83 19 e mail : calin@cstb.fr	NOMBRE DE PAGES DONT CELLE-CI :	1
FAX :	33 1 64 68 84 44	DATE :	30/03/2000

OBJET :

REFERENCE :

MESSAGE :

Comme suite à notre dernier entretien et à votre courrier du 13 Mars je vous confirme que les procédures de certification relèvent, dans la quasi-totalité des cas, du domaine volontaire et non pas du domaine réglementaire, elles n'ont donc pas de caractère obligatoire.

A notre connaissance les produits que vous proposez ne sont pas normalisés (à vérifier), en tout état de cause il n'existe pas de Certification de type Marque NF sur ce type de produit.

La procédure d'Avis Technique peut s'appliquer pour les produits dits non traditionnels (globalement non normalisés ou présentant un caractère innovant), au regard de la documentation sur vos produits. Il ne nous semble pas qu'il y ait lieu d'instruire une procédure d'Avis Technique ...

Pourriez-vous nous préciser sur quels types de produits il pourrait y avoir lieu de considérer un caractère non traditionnel ou innovant par rapport à la pratique courante ...

Salutations

Guy CALIN